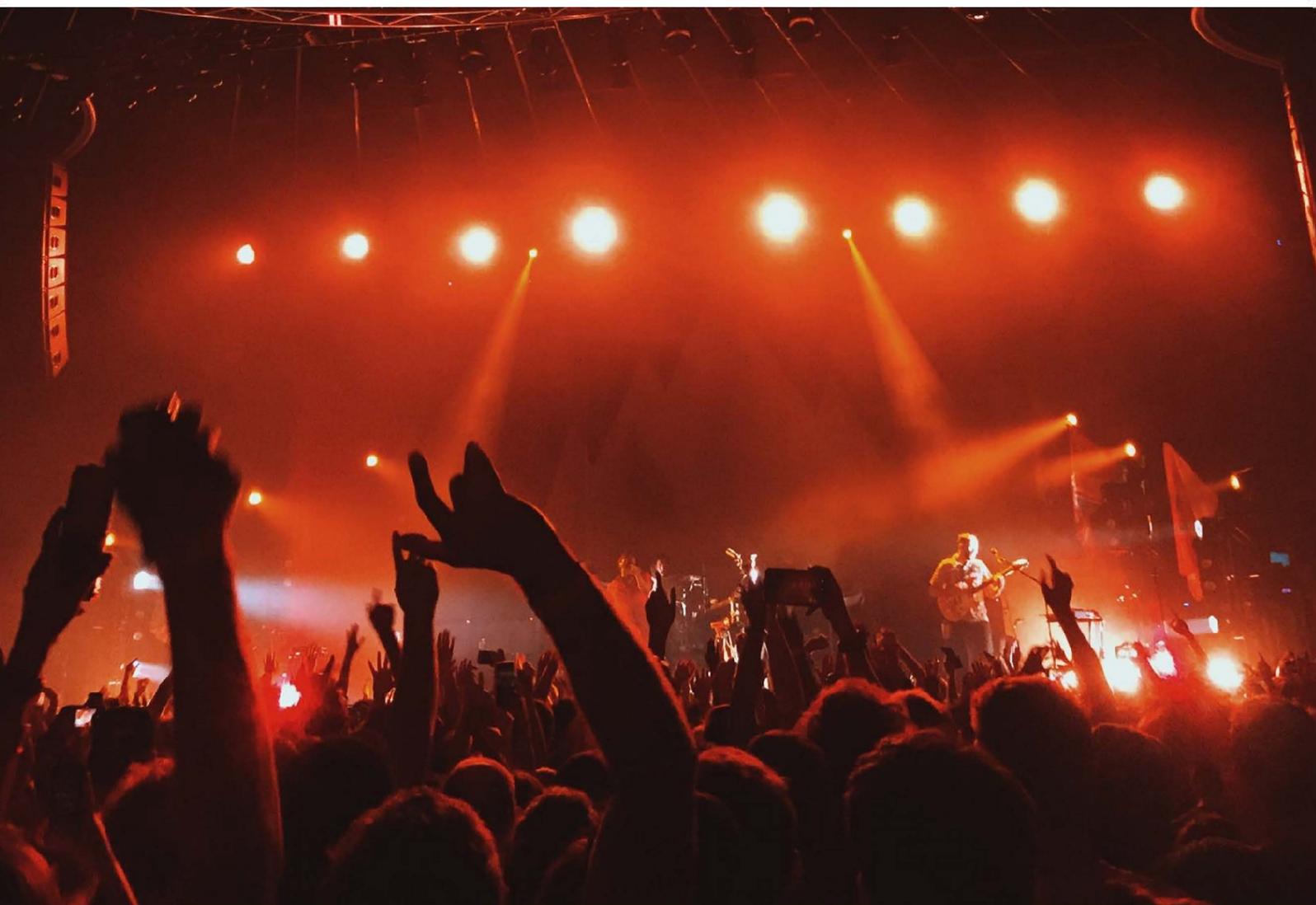


ÉTUDE

centre  
national  
de la musique

# Projection de la billetterie et du chiffre d'affaires du spectacle vivant de musique et de variétés en France pour 2021



**Septembre 2021**

[www.cnm.fr](http://www.cnm.fr)

 @Le\_CNM

Sur l'ensemble de l'année 2021 : de 930 millions à 1 milliard d'euros de perte de recettes de billetterie estimés pour une perte de chiffre d'affaires de 1,7 à 1,9 milliard d'euros.

## Méthodologie

La principale source d'information du CNM concernant l'activité du spectacle réside dans la taxe sur les spectacles de musique et de variétés<sup>1</sup>. L'estimation des pertes de billetterie et de chiffre d'affaires du secteur pour l'exercice 2021 a été réalisée sur la base :

- ✓ des informations recueillies par l'établissement sur les annulations et les reports<sup>2</sup> du mois de janvier au mois d'août 2021 ;
- ✓ d'une estimation des recettes de billetterie des séances à venir de septembre à décembre 2021<sup>3</sup>, réalisée en appliquant des hypothèses de réduction d'activité aux données de l'année de référence 2019<sup>4</sup> et en corrigeant ces éléments à partir des données 2020 et 2021 disponibles ;
- ✓ en tenant compte à la fois de la répartition de la diffusion au cours de l'année (par mois de représentation) et en fonction des jauges ouvertes (plus de 5 000, de 1 000 à 5 000, moins de 1 000 personnes).

Afin d'estimer l'ensemble du chiffre d'affaires impacté<sup>5</sup>, le CNM s'est appuyé sur les résultats de l'« Enquête économique et sociale des entreprises de spectacle »<sup>6</sup> réalisée par le passé par le CNV auprès de ses affiliés (2017). Un ratio chiffre d'affaires/billetterie de 2 a été retenu.

Afin de couvrir l'ensemble des spectacles musicaux et de variétés (notamment les musiques dites classiques, symphoniques, lyriques, contemporaines, qui n'entrent pas dans le champ de la taxe sur les spectacles), une estimation du poids des autres spectacles musicaux a été retenue selon les hypothèses suivantes (les évolutions ont été considérées comme identiques) :

- ✓ pour 1 euro de billetterie pour les spectacles de musiques actuelles et de variétés, 0,25 euro de billetterie pour les autres spectacles musicaux ;
- ✓ coefficient multiplicateur chiffre d'affaires/billetterie de 1,3 pour les spectacles musicaux ;
- ✓ répartition calendaire (par mois) comparable.

## Deux scénarios ont été retenus pour l'estimation des pertes de recettes de billetterie

Dans les deux scénarios il a été tenu compte d'un effet d'offre (nombre de représentations proposées) et de demande (fréquentation) différencié. La persistance des effets de certaines mesures en termes de baisse de fréquentation s'observe sur les plus grandes jauges (et notamment les festivals d'été dont certains ont été annulés), mais aussi pour de plus petites jauges fortement dépendantes de la clientèle internationale ou de clientèle française non locale par exemple.

Ces scénarios ont été bâtis à partir de juin 2021, les spectacles qui se sont déroulés pendant l'été étant susceptibles de faire l'objet d'une déclaration au CNM à l'automne. La déclaration de recettes doit être faite au plus tard le dernier jour du troisième mois qui suit la représentation.

<sup>1</sup> La taxe ayant été suspendue en 2020 et au premier semestre 2021, le volume des déclarations s'est effondré, ce qui rend la source moins fiable.

<sup>2</sup> Les reports ont eu lieu en cascade sur les années 2020 et 2021 au point qu'une bonne part est finalement comptabilisée en annulation.

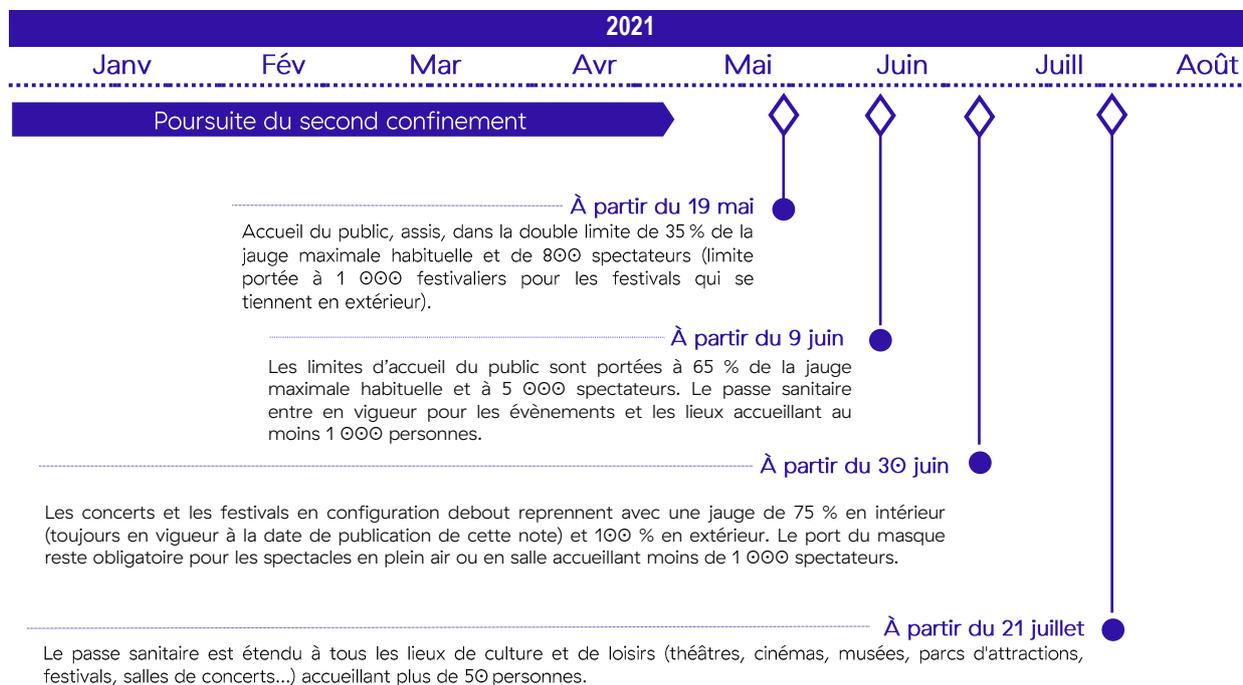
<sup>3</sup> Certaines représentations à venir d'ici la fin de l'année 2021 n'ont pas été annoncées au jour de la publication de cette étude.

<sup>4</sup> Afin d'approcher une année « normale » de diffusion des spectacles de musiques actuelles et des variétés (hors musique « classique » donc) avec des recettes de billetterie de l'ordre de 1 milliard d'euros HT sur l'ensemble de l'année pour environ 70 000 représentations. Voir sur le site du CNM : « [Les chiffres de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variété en France](#) ».

<sup>5</sup> Est pris en compte dans le chiffre d'affaires les activités des diffuseurs dont les recettes propres peuvent inclure par exemple les recettes de bars, restauration, le merchandising, etc. ; celles des producteurs de spectacles, dont leurs activités hors de France, les recettes des contrats de cession y compris lorsque les représentations ne font pas l'objet de l'émission d'une billetterie ; et celles des lieux de diffusion qui ne « produisent » pas les dates, c'est-à-dire qui mettent à disposition ou louent leurs espaces et proposent leurs services aux producteurs/diffuseurs.

<sup>6</sup> Voir sur le site du CNM : « [Enquête économique et sociale des entreprises de spectacle](#) ».

Dans ces deux scénarios, les hypothèses retenues sont similaires pour la période de janvier à mai en prenant en compte les restrictions sanitaires suivantes :



Les deux scénarios se différencient sur l'intensité de la reprise de l'activité de spectacle à partir du mois de juin :

#### Scénario 1 : reprise progressive

Une reprise progressive à compter de juin notamment dans les petites et moyennes salles avec des jauges inférieures à 1 000 personnes ainsi que quelques représentations en jauge de plus de 1 000 mais avec une fréquentation et des recettes dégradées.

#### Scénario 2 : reprise faible

Une reprise faible à partir de juin des représentations en jauge de plus de 1 000 personnes (moins d'un tiers d'activité) et une reprise en demi-teinte (entre 50 et 60 % d'activité) sur les représentations présentées dans des jauges de moins de 1 000 jusqu'à la fin de l'année.

Il est important de rappeler que **les déterminants de la baisse des ventes de billets sont multiples** et il est impossible d'isoler l'impact du passe sanitaire parmi ces nombreux facteurs :

**Pour les publics** : difficultés économiques, réticences à reprendre les sorties culturelles, restrictions de déplacements longue distance, avec des contextes variables selon les territoires.

**Du point de vue de l'offre** : décalage des grandes tournées à fin 2021/2022 (et notamment pour les artistes internationaux), baisse ou annulation des réservations et réduction de la trésorerie, dépenses supplémentaires (espaces de tests, personnel de vérification), réduction des jauges notamment des festivals, suppression des espaces camping, etc.

## Scénario n° 1 : reprise progressive à l'été 2021

L'impact sur l'année 2021 pourrait s'élever à près de 933 millions d'euros de perte de billetterie hors taxes sur l'ensemble de l'année pour une billetterie maintenue d'environ 317 millions d'euros. Cette perte représenterait au total 75 % sur l'année avec :

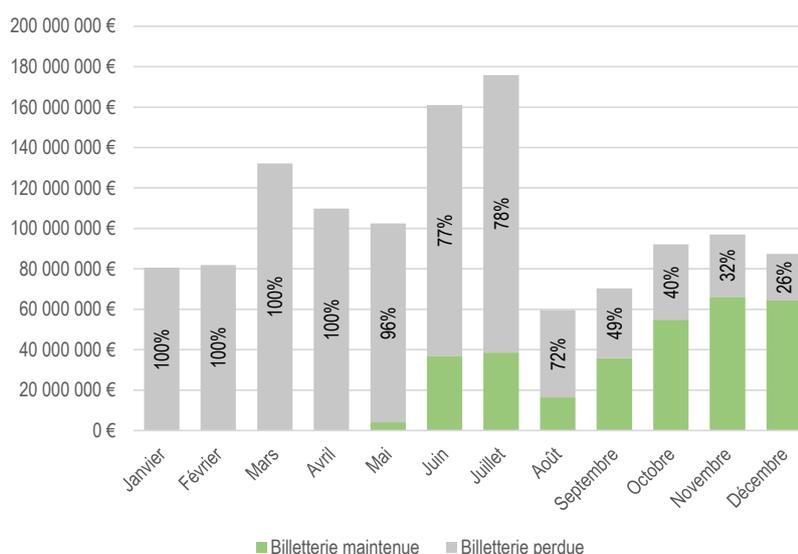
- ✓ près de la totalité de l'activité en perte de janvier à mai ;
- ✓ entre 70 et 80 % de perte entre juin et août ;
- ✓ de 49 % de perte en septembre à 26 % en décembre (reprise progressive jusqu'à la fin de l'année 2021).

Pour l'ensemble des spectacles de musique et de variétés, la perte de chiffre d'affaires s'élève à 1,7 milliard d'euros pour l'année 2021 pour un chiffre d'affaires maintenu de 590 millions d'euros.

Récapitulatif par semestre et par classe de jauge

Spectacles de musique et de variétés <i>En millions d'euros hors taxes par mois</i>	Reprise progressive à l'été 2021		
	S1-2021	S2-2021	Total
Billetterie	668	582	1 250
Billetterie – Scénario 1 (maintenue)	41	276	317
Billetterie – Scénario 1 (perdue)	627	306	933
soit en % de perte sur la période	94%	53%	75%
Estimation du chiffre d'affaires	1 242	1 083	2 325
Chiffre d'affaires – Scénario 1 (maintenu)	76	513	590
Chiffre d'affaires – Scénario 1 (perdu)	1 166	570	1 735
soit en % de perte sur la période	94%	53%	75%
<i>dont jauges de plus de 5000 personnes</i>	95%	71%	84%
<i>dont jauges de 1000 à 5000 personnes</i>	95%	40%	71%
<i>dont jauges de moins de 1000 personnes</i>	92%	40%	67%

Présentation des pertes de billetterie simulées par mois selon l'hypothèse de reprise progressive



## Scénario n° 2 : reprise faible au second semestre 2021

L'impact pourrait s'élever à plus de 1 milliard d'euros de perte de billetterie hors taxes sur l'ensemble de l'année 2021 pour une billetterie maintenue de l'ordre de 220 millions d'euros. Cette perte représenterait au total 82 % sur l'année avec :

- ✓ près de la totalité de l'activité en perte de janvier à mai ;
- ✓ environ 80 % de perte entre juin et août ;
- ✓ près de 60 % de septembre à décembre 2020 (reprise faible d'ici la fin de l'année).

Pour l'ensemble des spectacles de musique et de variétés la perte de chiffre d'affaires s'élève à 1,9 milliard d'euros pour l'année 2021 pour un chiffre d'affaires maintenu de 415 millions d'euros.

Récapitulatif par semestre et par classe de jauge

Spectacles de musique et de variétés En millions d'euros hors taxes par mois	Reprise faible au second semestre 2021		
	S1-2021	S2-2021	Total
Billetterie	668	582	1 250
Billetterie – Scénario 2 (maintenue)	37	187	223
Billetterie – Scénario 2 (perdue)	631	396	1 027
soit en % de perte sur la période	95%	68%	82%

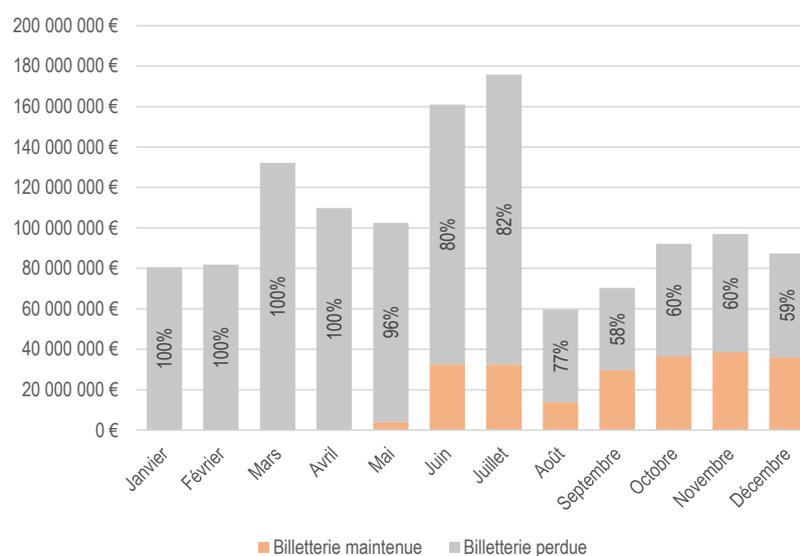
  

Estimation du chiffre d'affaires	1 242	1 083	2 325
Chiffre d'affaires – Scénario 2 (maintenu)	68	347	415
Chiffre d'affaires – Scénario 2 (perdu)	1 174	736	1 910
soit en % de perte sur la période	95%	68%	82%

dont jauges de plus de 5000 personnes	95%	82%	89%
dont jauges de 1000 à 5000 personnes	96%	68%	84%
dont jauges de moins de 1000 personnes	93%	49%	72%

Présentation des pertes de billetterie simulées par mois selon l'hypothèse de reprise faible



# centre national de la musique

## CONTACTS

Service communication CNM  
Corinne BRET  
E. : corinne.bret@cnm.fr  
T. : 01 83 75 26 46

Opus 64  
Valérie SAMUEL  
E. : v.samuel@opus64.com  
T. : 01 40 26 77 94

[www.cnm.fr](http://www.cnm.fr)

[@Le\\_CNM](https://twitter.com/Le_CNM)

[@LeCentrenationaldelamusique](https://www.facebook.com/LeCentrenationaldelamusique)

[@centrenationaldelamusique](https://www.linkedin.com/company/centrenationaldelamusique)



## CRÉDITS

Le présent document est une publication du Centre national de la musique, Établissement public industriel et commercial sous la tutelle du ministère de la Culture. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources CNM — Centre national de la musique — [www.cnm.fr](http://www.cnm.fr) »

SEPTEMBRE 2021

## RÉALISATION

Séverine Morin  
Maxime Gaudais  
Lucile Boursier

## PHOTO

© Aaron Paul